

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le 08/11/2024

ID : 001-200070118-20241105-DEL_24_11_05_04-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 30

Représentés : 5

Absents : 6

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Roger RIBOLLET,

Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

N°2024/11/05/04 – BUDGET VISIONIS 5 - EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Budget VISIONIS 5 – exercice 2024, voté le 26 mars 2024,

Vu la décision de clôture du budget annexe Visionis 5 au 1^{er} janvier 2025, votée le 24 septembre 2024,

Vu la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires d'un montant de 100 euros au compte de dépenses 63512 « Taxes foncières »,

Vu la nécessité de transférer les parcelles d'espaces communs du budget annexe au budget principal,

Vu la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires d'un montant de 418 145,84 euros au compte de recettes 7015 « Vente de terrains aménagés »,

Vu la possibilité de diminuer les crédits au compte de recettes 71355 et au compte de dépenses 3555 « Variation des stocks de terrains aménagés » pour un montant de 418 116,17 euros,

Vu la possibilité de diminuer les crédits au compte de recettes 168751 « Autres dettes – GFP de rattachement » pour un montant de 418 116,17 euros,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget Visionis 5,

Après avis favorable de la Commission Finances du 21 octobre 2024,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Visionis 5, exercice 2024, contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/63512 – F.60 – Taxes foncières	+ 100,00€
	Sous total	+ 100,00€
Recettes	c/7015 – F.60 – Vente de terrains aménagés c/71355 – chap. 042 – F.60 – Variation de stocks de terrains aménagés	+ 418 145,84€ - 418 116,17€
	Sous total	+ 29,67€

Section d'Investissement

Dépenses	c/3555 – chap. 040 – F.60 – Variation de stocks de terrains aménagés	- 418 116,17€
	Sous total	- 418 116,17€
Recettes	c/168751 – F.60 – Autres dettes – GFP de rattachement	- 418 116,17€
	Sous total	- 418 116,17€

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 5 novembre 2024

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX